

ALGER

Alger républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Communique-final-du-Comite.html>

Communiqué final du Comité International des Juristes Pour la Défense des Libyens Opprimés et Exilés.

- Actualité politique internationale - Maghreb - Lybie -
Publication date: mardi 10 avril 2012

Description:

Certains intervenants exilés ont montré des traces de torture dont ils ont été personnellement victimes et ont révélé que des citoyens noirs et ressortissants de l'Afrique subsaharienne ont été emprisonnés, torturés, tués, étouffés avec des drapeaux verts.

Le coordinateur des tribus Libyennes a attiré l'attention du public sur le fait qu'il y a actuellement près d'un million trois cents milles libyens exilés, dont beaucoup d'handicapés, de blessés et de malades...

Fait à Tunis, le 11 Mars 1012.

Communiqué final du Comité International des Juristes Pour la Défense des Libyens Opprimés et Exilés

Le Secrétaire Général

Dr. Mohiedine Ben Jemaa

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Conférence de Tunis, 10 Mars 2012 : "Les Libyens sous l'autorité des milices et bandes armées"

Le comité a pour principe et devoir, la défense de toute personne sur terre opprimée ou exilée.

Le Comité constate avec regret que les Organisations Civiles et Non Gouvernementales de défense des Droits de l'Homme du monde entier, sont restées silencieuses, en contradiction flagrante avec leurs devoirs humanitaires, religieux et de bienfaisance en général, face à la souffrance que subit le peuple libyen, et ceci, sans s'inquiéter du fait qu'une écrasante majorité de ces personnes se retrouvent sans moyen de subsistance, de nourriture, de soin médicaux, de logement et autres et sont harcelées par des bandes et des milices armées qui procèdent chaque jour, depuis des mois, à des crimes de guerre et de Droit commun, allant des arrestations arbitraires jour et nuit, des pillages, des assassinats, des kidnappings, des viols, des tortures, jusqu'aux destructions des maisons...

Conscient de l'importance d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur ces agissements criminels, les membres de ce comité ont décidé d'organiser cette conférence juridique, humanitaire et d'information, avec la participation de plusieurs personnalités.

Des juristes arabes, européens et américains, des journalistes, des écrivains, des représentants d'ONG internationales de Défense des Droits de l'Homme étaient présents. Les intervenants ont dénoncé l'illégalité de cette guerre, ainsi que le détournement des résolutions 1971 et 1973, votées par le Conseil de Sécurité des Nations-unies et ont surtout insisté sur les conséquences catastrophique engendrées. Ils ont précisé qu'un climat de terreur et de chaos a été instauré à travers tous le pays et que le Conseil de Sécurité des Nations Unies ne semble pas se soucier, le moins du monde, des suites catastrophiques de ses résolutions couvertes aujourd'hui par l'indifférence et le silence le plus total, alors qu'un tiers de la population innocente a été amené à s'exiler pour échapper à la barbarie.

Sont intervenus :

- Le Bâtonnier Bechir Essid, président du Comité international des juristes pour la défense des Libyens opprimés et exilés.
- Dr. Mohieddine Ben Jemaa, Juriste, Activiste international pour la défense des Droits de l'Homme, Secrétaire Général du Comité.
- Dr. Adel Ben Hassine, Avocat, porte parole du Comité.
- Dr. Robert Charvin, Doyen de la Faculté de Droit de Nice, Responsable des Relations Extérieures du Comité.
- Son Altesse Royale, le Prince, Sixte Henry Bourbon De Parme.
- Piazzini Simonne, Secrétaire Générale à la Sous-commission des Droits de l'Homme aux Nations-unies à Genève.

Communiqué final du Comité International des Juristes Pour la Défense des Libyens Opprimés et Exilés

- Edmond Jouve, Pr. Emérite de l'Université Paris Descartes, Écrivain, Président de l'Académie Centrale Européenne des Sciences, des Arts et des Lettres.

- Smaïn Bédrouni, Journaliste d'Investigation, Président de l'Observatoire International de Recherche pour la Paix.

- Ginette Hess Skandrani, Rédactrice de « lavoixdelalibye.com », Écologiste Anticolonialiste, Militante et Activiste des Droits des Peuples.

- Dr. Ella Rule, Vice-présidente anglaise du Secrétariat International du P.C.

- Dr. Kurtis Debauer, Juriste américain, Activiste International pour la Défense des Droits de l'Homme.

Joe Fallisi, Artiste Ténor, Militant et Activiste italien pour les Droits de l'Homme.

Le Comité, a entendu plusieurs témoignages, notamment celui de Monsieur Nasser Warfalli, coordinateur des Tribus Libyennes,

Monsieur Belaid Mechri, Président de l'ONG « The international Center for Protecting and helping the Libyans Abroad », sur les cas de tortures, d'emprisonnements et de viols. Lors des interventions des divers orateurs, des vidéos de ces crimes ont été projetées.

Certains intervenants exilés ont montré des traces de torture dont ils ont été personnellement victimes et ont révélé que des citoyens noirs et ressortissants de l'Afrique subsaharienne ont été emprisonnés, torturés, tués, étouffés avec des drapeaux verts.

Le coordinateur des tribus Libyennes a attiré l'attention du public sur le fait qu'il y a actuellement près d'un million trois cents milles libyens exilés, dont beaucoup d'handicapés, de blessés et de malades et que parmi ces réfugiés, plus de 400 000 se trouvent actuellement en Tunisie, plus de 800 000 en Égypte et une centaine de milliers en Afrique et en Europe. Il a dénoncé le fait que toute personne libyenne qui porte le prénom de Mouammar, Seif, Aicha, Khamis, Saadi ou Moutassim, n'ont pas le droit à la scolarité et d'accéder aux métiers de la fonction publique.

Après audition de tous les orateurs, le Comité international déclare :

1. Sa plus vive condamnation envers tous ces crimes commis par les milices et les bandes armées contre la population civile innocente.

2. Exige l'arrêt immédiate de tous ces crimes et agissements inhumains, passibles de poursuites pénales internationales auprès des tribunaux et instances juridiques compétentes.

3. Exige la libération immédiate et inconditionnelle des plus de 11000 prisonniers politiques détenus, dont 7000 sont toujours dans les prisons de Musrata, l'arrêt de toute persécution envers les exilés et qu'il soit permis à ces derniers d'obtenir de la nourriture, des soins médicaux, que l'accès à la scolarité pour leurs enfants leur soit garantie, ainsi que le droit au logement, le renouvellement de leurs passeport et leur reconnaissance comme citoyens libyens.

4. Le Comité interpelle la Communauté International, les Nation-unies, la Ligue Islamique Mondiale, l'Organisation de l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Ligue Arabe, toutes les ONG internationales et Organisations des Droits de l'Homme, d'aide aux réfugiés, la Croix et le Croissant Rouge, toute les personnes libres du monde et toute

Communiqué final du Comité International des Juristes Pour la Défense des Libyens Opprimés et Exilés

personne douée d'humanité et les appelle à apporter leur aide, selon leurs moyens et compétences, à ces personnes exilées et opprimées.

5. Le comité demande à tous les médias tunisiens et du monde entier de faire connaître la vérité auprès de l'opinion publique de tous les pays et de prendre contact avec lui pour exposer clairement la réalité du quotidien vécu par la population libyenne.

6. Enfin, le comité demande à toute la population libyenne, en particulier opprimée et exilée, de se faire connaître, auprès de lui, afin d'être entendue et écoutée dans les revendications de ses Droits.

Fait à Tunis, le 11 Mars 1012.

Le Secrétaire Général

Dr. Mohiedine Ben Jemaa